



République Algérienne Démocratique et Populaire

---

Conseil de la Nation

---

Cabinet

**Allocution de**

Monsieur Salah GOUDJIL, Président du Conseil de la Nation  
à l'occasion de la 145<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union Interparlementaire  
et des réunions connexes

---

*Kigali, 11-15 octobre 2022*

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à nos amis Rwandais pour l'accueil chaleureux et la bonne organisation de cet important événement.

Je saisis cette occasion pour vous faire part des salutations chaleureuses de Son Excellence M. Salah Goudjil, Président du Conseil de la Nation, et ses sincères aspirations pour le succès des travaux de cette 145<sup>ème</sup> Assemblée.

En cet évènement, nous devons relever la sensibilité et la particularité de la problématique de l'inégalité dans son ensemble et au thème principal choisi, à savoir, « Egalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique », raison pour laquelle nous devons nous Interroger sur les réalisations et les défis liés à l'inégalité qui se pose comme un enjeu mondial.

À cet égard, il convient de noter l'accroissement des inégalités dans le monde d'aujourd'hui, un monde qui se caractérise clairement par sa nature chrysogène, ce qui se répercute forcément sur la question du genre.

En outre, qu'il s'agisse de la crise pandémique, de la crise climatique, des conflits hégémoniques ou de colonialisme abject ou de leurs implications sociales, économiques et sécuritaires, les situations de crises ou de conflits ont toutes un dénominateur commun qui est celui de ne pas être neutre sur le plan du genre.

Par conséquent, l'importance de cette réunion devient une fois de plus évidente, car elle nous permet de définir ce qui incarne les

types de défis auxquels la communauté internationale est confrontée en matière de lutte contre les inégalités, particulièrement ce qui doit répondre adéquatement aux besoins des femmes dans les domaines de développement, de sécurité et de consolidation de la paix.

**Mesdames et messieurs,**

L'Algérie, depuis son indépendance, a toujours placé la question de la femme au centre de sa politique nationale avec la ratification des instruments internationaux et régionaux les plus importants relatifs aux droits de l'homme, en particulier ceux liés aux droits des femmes.

De ce point de vue, nous disons que la participation de la femme algérienne à toutes les étapes de la refondation de la nation a consacré ses droits politiques, économiques et sociaux. Une telle participation a été possible aussi grâce à l'arsenal juridique qui a établi ces droits et garanti leur protection.

Aussi, il serait utile de rappeler la lutte des femmes algériennes lors de la révolution de libération et leurs contributions effectives au processus de reconstruction, en plus des avancées qu'elles ont réalisées depuis que le pays a retrouvé son indépendance jusqu'à ce jour.

Il convient, à cet égard de rappeler, que l'État algérien a constamment accordé une attention notable à la question de la participation politique des femmes, en considérant cela comme une règle de base pour moderniser le système politique et construire une démocratie réelle non de façade .

Ce principe a été foncièrement réaffirmé lors de la révision

constitutionnelle de novembre 2020, qui a permis de constitutionaliser la parité entre femmes et hommes, ce qui renforce largement le statut constitutionnel de la femme algérienne et consacre sa promotion sociale, économique et administrative.

De ce point de vue, l'inclusion constitutionnelle de ces questions, prouve la sincérité de l'approche et la volonté du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebounne, quant à la nécessité de développer le statut de la femme Algérienne et de renforcer son rôle dans l'action politique, économique et sociale.

**Mesdames et messieurs,**

Mon pays, l'Algérie, œuvre depuis des années pour pouvoir réaliser la parité dans tous les domaines en réponse aux aspirations des femmes algériennes qui aspirent à un rôle économique plus important afin de contribuer efficacement au développement et à la prospérité du pays.

À ce titre, il convient de noter que l'Algérie s'est efforcée d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier le troisième d'entre eux, et continue avec la même insistance à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En matière de lutte contre toutes les formes de violences à l'égard de la femme, le Code pénal amendé et complété comprend désormais des dispositions qui combattent la violence sous toutes ses formes afin de protéger les femmes et la famille en général.

En outre, un certain nombre de mécanismes connexes sont en place, tel que la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et le plan national de communication pour

mettre en œuvre cette stratégie.

Dans le même sillage, de nombreux mécanismes de soutien à l'emploi et de création d'entreprises ou de mini-institutions ont été développés afin d'encourager l'entrepreneuriat et l'autonomie des femmes en Algérie.

De même, les efforts consentis par l'Etat algérien dans le cadre de la dynamisation du rôle des femmes pour l'édification de l'Algérie nouvelle tendent à s'accroître davantage pour une vie meilleure.

Nous sommes en droit, aujourd'hui, de nous enorgueillir du principe d'égalité consacré dans toutes les lois auxquelles nous apportons, chaque fois que nécessaire, les amendements adaptés aux mutations endogènes et exogènes, tout en tenant compte de nos valeurs civilisationnelles et nationales.

De ce fait et à juste titre, nous devons être fiers de ce qui se fait dans le secteur de l'éducation où près de 11 millions d'élèves ont rejoint cette année les bancs de l'école à l'occasion de la rentrée scolaire 2022-2023, répartis autour de 30.000 établissements scolaires à travers le territoire national, sachant qu'en matière de politique du genre dans notre système éducatif, on enregistre un traitement plus qu'égalitaire lorsqu'il s'agit du capital scolaire des filles sur les plans quantitatif ou qualitatif notamment avec la tendance observée actuellement dans les établissements scolaires et universitaires qui confirment que les filles continuent de devancer les garçons avec de meilleures notes.

À cet effet, nous disons que les acquis réalisés en faveur des femmes algériennes constituent des avancées sociétales

significatives et appréciables qui méritent d'être soulignées .

**Mesdames et messieurs,**

L'Algérie a toujours adopté une politique étrangère juste, dynamique et équilibrée, en axant son intervention sur la défense des intérêts vitaux de la Nation, tout en apportant sa contribution à la sécurité et à la stabilité régionale, ainsi qu'au renforcement de la paix dans le monde .

Dans ce cadre, l'Algérie de par son rôle pivot dans sa région et sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ne manquera pas d'apporter un plus de valeur, notamment en ce qui se rapporte aux défis et enjeux auxquels sont confrontés le Maghreb, la région du Sahel, le monde arabe le continent africain, et le bassin méditerranéen, en continuant de propulser des approches coordonnées et adaptées assurant l'adhésion et la convenance des pays concernés.

De ce point de vue, nous réaffirmons le soutien des deux chambres du Parlement algérien à tous les efforts qui servent le développement équilibré entre le Nord et le Sud et renforcent la paix et la sécurité internationales .

Dans ce contexte, nous demeurons convaincus que le destin de l'Afrique doit suivre la logique du non-alignement revivifié selon ce qui préserve son indépendance et l'autonomie de sa décision.

De même et au vu de l'ampleur des défis mondiaux tels que le développement, la nutrition, la santé, l'environnement, le transfert de technologie, et compte tenu de la gravité des menaces actuelles telles que l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité

transnationale organisée, il est nécessaire de les aborder selon une approche concertée et multidimensionnelle.

Ceci suppose également la résolution des crises et des conflits pacifiques et en conformité aux exigences de la légitimité internationale, loin des ingérences et en respectant la souveraineté nationale des pays.

S'agissant de la question palestinienne, l'Algérie qui ne peut qu'être fortement interpellée par la persistance du drame qui continue d'accabler le peuple palestinien, déplore par la même occasion l'impunité de l'occupation et dénonce toute tentative visant à annexer d'autres territoires palestiniens ou à changer le statut juridique de la ville sainte d'El Qods echarif.

Quant à la question sahraouie, l'Algérie souligne l'urgence du renforcement des efforts onusiens en vue d'une reprise des négociations directes entre les deux parties au conflit, le royaume du Maroc et le Front Polisario, dans l'objectif de parvenir à une solution politique juste, durable et acceptée par les deux parties garantissant au peuple sahraoui l'exercice de son droit inaliénable et imprescriptible à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et sa doctrine en matière de décolonisation.

Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.